

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DU PRESIDENT n°2024-159  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET :**  
**Contrat de visite technique**  
**Véhicules de collecte des ordures ménagères de Saint Flour Communauté**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Considérant** que Saint-Flour Communauté doit procéder à la vérification générale des bennes à ordures ménagères ;

**Vu** la proposition de contrat de visite technique n°186 en date du 28 mars 2024 ;

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, le contrat de visite technique n°186 qui annule et remplace le précédent avec l'entreprise SEMAT, domiciliée 335 avenue Jean Guilton, 17028 LA ROCHELLE, pour un montant de 1128.32 € HT la visite pour 8 bennes, sur la base de 4 visites par an, soit un montant total annuel de 4513.28 € HT ;

**Article 2 :** Dit que les crédits seront inscrits au budget annexe 2024 « Collecte des Ordures Ménagères-Déchetteries » chapitre 011 ;

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Fait à Saint-Flour, le **15 AVR. 2024**

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le 15 AVR. 2024**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **15 AVR. 2024**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240415-DEC2024-159-AU  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

V/Ref. :

N/Ref. : JML/CM – CVT-186

Date : 28 mars 2024

Communauté de Communes  
Saint-Flour Communauté  
Monsieur le Président  
Pôle de Saint-Flour  
Village d'Entreprises  
ZA Rozier Coren  
15100 SAINT-FLOUR

## Contrat de Visite Technique n° 186 Décision n° 2022-022

Entre la Société SEMAT - Service Client - et le client soussigné, il est convenu le présent contrat de visite technique selon les modalités suivantes :

### MATERIELS CONCERNES (à l'exclusion des châssis automobiles)

8 BOM et son / leurs basculeur (s) associé (s)

<u>TYPE</u>	<u>N° DE SERIE</u>
C223	180058
C214	11532
C335	141678
C213	143351
C223	144297
C225	47907
C334	160325
C335	160797


### TRAVAUX EFFECTUES PAR MATERIEL DANS LE CADRE DU CONTRAT

⇒ Vérification générale selon une fiche de contrôle conforme aux arrêtés des 5 mars et 4 juin 1993 soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R4323-23 du Code du Travail et avec remise au client d'une fiche de visite mentionnant :

- L'état du matériel,
- Les travaux exécutés,
- Les travaux souhaitables,
- Les travaux à effectuer impérativement en cas d'anomalie importante, nécessitant au besoin une réparation sur place ou dans un Centre Service Client SEMAT,
- La liste des pièces fournies,
- La liste des pièces à fournir,
- Réglage éventuel des pressions,
- Mises au point nécessaires et exécutables dans le cadre du contrat (réglage mécaniques, serrages, ...),
- Sur demande, exécution d'un devis de réparation soumis à accord séparé.

⇒ Remise d'une copie de la fiche de contrôle qui mentionnera les travaux souhaitables et impératifs suivant 4 degrés d'importance.

⇒ Information du personnel utilisateur et/ou d'entretien.



Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240415-DE 2024-153-00  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

**CLAUSE OBLIGATOIRE POUR LA PARTIE DESIGNEE « CLIENT »**

Afin de pouvoir réaliser les contrôles liés à la norme en vigueur (limitation 30 KM/H avec présence sur Marchepieds et interdiction de marche arrière), la présence d'une personne habilitée à conduire vos véhicules est obligatoire.

**DUREE NORMALE DE VISITE**

- Matériel de collecte ..... 2 heures par matériel

**PERIODICITE DES VISITES**

(Les arrêtés des 5 mars et 4 juin 1993 obligent à un contrôle trimestriel)

**NOMBRE DE VISITE COMMANDEE CHAQUE ANNEE : 4**

**PRIX DU SERVICE**

Etabli au 1<sup>er</sup> janvier pour toute l'année en cours et révisé à chaque début d'année suivante selon la formule de révision :

$$P_n = P_o \times \left[ 0,15 + 0,70 \times \frac{(I_{CHTrev-Tsn})}{(I_{CHTrev-Tso})} + 0,15 \times \frac{(FSD2n)}{(FSD2o)} \right]$$

- P<sub>n</sub> : est le prix du contrat au 1<sup>er</sup> janvier pour l'année considérée  
P<sub>o</sub> : est le prix de base du contrat pour l'année considérée  
I<sub>CHTrev-TSn</sub> : est le coût horaire du travail révisé tous salariés des industries mécaniques & Electrique du mois de septembre qui précède l'année de révision  
I<sub>CHTrev-TSo</sub> : est le même indice du mois de septembre de l'année précédant la date de départ Du contrat  
Fsd2n : est l'indice des frais et services divers 2 du mois de septembre qui précède l'année De révision  
Fsd2o : est le même indice du mois de septembre de l'année précédant la date de départ Du contrat

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 1.128,32 € HT la visite**  
Prix pour 8 benne(s) à ordures ménagères et son / leurs basculeur (s) associé (s)  
Déplacement compris  
Facturation établie à l'issue de chaque visite

**Le véhicule devra être disponible à la date, heure et lieu d'intervention qui auront été fixés en accord avec vos services.**



**LIMITE DU SERVICE**

Le prix du service ne comprend pas :

⇒ La fourniture des pièces de rechange et des ingrédients (huile...)

⇒ Les heures excédant la durée normale de la visite, facturables en sus au taux de main d'œuvre en vigueur en nos usines au moment de l'intervention.

Le Service Client SEMAT ne peut en aucun cas être tenu responsable d'incident intervenant entre 2 visites, même après une visite récente.

**DUREE DU CONTRAT ET RECONDUCTION**

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse, sauf dénonciation formelle de part et d'autre par lettre recommandée avec préavis d'un mois, pour une durée maximale de 3 ans, au-delà desquels, une nouvelle proposition sera établie.

**JEAN-MARC  
LHOMME**

Signature numérique  
de JEAN-MARC  
LHOMME  
Date : 2024.03.28  
12:00:03 +01'00'

Fait en double exemplaire

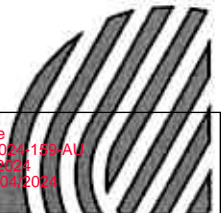
A :

Le

Lu et approuvé

**NOTA :** Prix conformes aux dispositions de l'Arrêté 86-1309 du 29/12/1986 fixant les conditions d'application de l'ordonnance n° 86-1243 du 01/12/1986, relative à la liberté des prix et de la concurrence.

Un exemplaire est à retourner dûment rempli à la Direction du Service Client à La Rochelle



**FICHE DE CONTRÔLE TECHNIQUE N° CV-24 .....**

Conforme aux arrêtés des 5 mars et 4 juin 1993 soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R4323-23 du Code du Travail.

Raison sociale : Code Client :

Date :

Type de benne : N° de série :

Type de LC : N° de série :

N° d'immatriculation : Parc N° :

N° de contrat :

Sortie Atelier : OR n°

Visite : 1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>

Client présent au cours de la visite :  Oui  Non

Si oui, nom de la personne :

**CABINE**

Etat du pupitre et inscription	Bon état	Relevé des compteurs	Cycles
Indication sur écran (essais et fonctionnement)	Bon état		
		Relevé des compteurs Cycles de compactage	34532
<b>Pupitre</b>		Relevé des compteurs Cycles de porte	4913
Pupitre – Message d'accueil à la mise sous tension et gyrophare en marche	Bon état	Relevé des compteurs Cycles de Lève-Conteneurs	38309
Pupitre – Message « Porte Ouverte »	Bon état		
Pupitre – Message « LC bas »	Bon état		
Pupitre – Message « Arrêt d'urgence »	Bon état		
Pupitre – Message « marche pied occupé »	Bon état		

**COMMANDE SUR PUPITRE (essais et fonctionnement)**

Interrupteur mise sous tension	Bon état	Bouton d'arrêt d'urgence	Bon état
<b>Fonctions :</b>			
Ouverture de porte	Bon état	Fermeture de porte jusqu'à la zone de sécurité	Bon état
Ejection	Bon état	Rétroflexe porte	Bon état
Recul éjecteur	Bon état	Contrôle régime accélération auto	Bon état

Observations :

**PRESSION HYDRAULIQUE (Relève)**

Pression hydraulique – Pompe hydraulique - Montage	Bon état	Pression hydraulique – Pression Générale 2 <sup>ème</sup> étage de pompe	0
Pression hydraulique – Pression générale 1 <sup>er</sup> étage de pompe	0	Pression hydraulique – Pression distributeur panneau	0

**CONTRÔLE DES COMMANDES SUR BOITIER PORTE (Essais de fonctionnement)**

	Gauche	Droite
Boitier gauche état général étanchéité	Bon état	Bon état
Etat des protections	Bon état	Bon état
Arrêt d'urgence	Bon état	Bon état
Sonnette (bouton et contact)	Bon état	Bon état
Sonnette (fonctionnement en cabine)	Bon état	Bon état
Cycle de compactage	Bon état	Bon état
Arrêt (bouton et contact)	Bon état	Bon état
Cycle de dégagement	Bon état	Bon état
Montée LC (bouton et contact)	Bon état	Bon état
Descente LC (bouton et contact)	Bon état	Bon état

Sélection feux de travail	Bon état
Décomposition cycle montée et descente panneau	Bon état

 Observations :
 **SYSTEME DE COMPACTAGE (Essais de fonctionnement)**

Panneau supérieur (usure)	Bon état	Articulation côté tige (tête)	Bon état
Articulations panneau supérieur	Bon état	Vérin de compactage (rayure, fuite)	Bon état
Panneau intermédiaire (usure)	Bon état	Articulation côté fût (pied)	Bon état
Articulation panneau intermédiaire	Bon état	Articulation côté tige (tête)	Bon état
Etat pelle	Bon état	Bielle de stabilisation droite	Bon état
Articulation pelle	Bon état	Articulation fixe et mobile	Bon état
Vérin pelle (rayure, fuite)	Bon état	Bielle de stabilisation gauche	Bon état
Articulations côté fût (pied)	Bon état	Articulation fixe et mobile	Bon état

 Observations :



**PORTE**

Coffret électrique (fixation et étanchéité)	Bon état	Béquille de sécurité	Bon état
Vérin de levée de porte	Bon état		Bon état

**CHAUDRONNERIE PORTE**

Aspect général (usure)	Bon état	Joue de trémie (usure)	Bon état
Montant (déformation)	Bon état	Vanne de vidange (étanchéité – fonctionnement)	Bon état
Tôle de trémie (usure)	Bon état	Joint de porte	Bon état

 Observations :
 **MARCHE PIED**

	Gauche	Droite
Déformation	Bon état	Bon état
Fonctionnement articulation	Bon état	Bon état
Fixation	Bon état	Bon état
Bande caoutchouc	Bon état	Bon état
Sécurité Marche Pied (contacteur)	Bon état	Bon état
Grille	Bon état	Bon état

 Observations :
 **POIGNEES DE MAINTIEN**

	Gauche	Droite
Déformation	Bon état	Bon état
Fixation	Bon état	Bon état
Etat du Revêtement	Bon état	Bon état

 Observations :

**CAISSON**

Aspect général (usure)	Bon état	Plancher (déformation – usure)	Bon état
Pavillon (déformation)	Bon état	Etat des glissières (déformation – usure)	Bon état
Fixation tuyauterie	Bon état	Ejecteur (usure des patins)	Bon état
Boîtier de verrouillage – propreté	Bon état	Vérin d'éjection (fuite)	Bon état
Réservoir hydraulique (fixation)	Bon état	Fixation au châssis avant	Bon état
Réservoir hydraulique (étanchéité)	Bon état	Fixation au châssis arrière	Bon état
Articulation de la porte	Bon état	Tôle d'entrée de caisson (usure)	Bon état
Crochets de verrouillage	Bon état	Propreté intérieur	Bon état

 Observations :
 **HYDRAULIQUE**

Remplissage du réservoir	Bon état	Distributeur annexe	Bon état
Voyant niveau d'huile (état)	Bon état	Bouchon reniflard	Bon état
Vanne d'isolement (fonctionnement)	Bon état	Filtre	Bon état
Etat général du circuit	Bon état	Flexibles (usure frottement)	Bon état
Fuites	Bon état	Alimentation rigides (usure frottement)	Bon état
Pompe de transmission	Bon état		

 Observations :
 **ELECTRICITE**

Etat des faisceaux	Bon état	Détecteur descente de porte	Bon état
Etat des goulottes	Bon état	Détecteur porte haute	Bon état

 Observations :



**ASPECT EXTERIEUR**

Peinture	Bon état
----------	----------

 Observations :
 **SIGNALISATION (Fonctionnement)**

	Gauche	Droite
Feux de recul	Bon état	Bon état
Feux stop	Bon état	Bon état
Antibrouillards	Bon état	Bon état
Clignotants	Bon état	Bon état
Veilleuses	Bon état	Bon état
Feux de Gabarit	Bon état	Bon état
Gyrophare et F.P. L	Bon état	Bon état

 Observations :
 **CAMERA**

Caméra	Bon état
--------	----------

 Observations :
 **NORME 1501-1**

	Essai réalisé ?	Si oui :
Blocage Marche Arrière	OUI	Bon état
Régulation à 30 km/h	OUI	
Fonctionnement barrières immatérielles	OUI	Bon état
Fonctionnement présence Ripeurs	OUI	Bon état
Capteur sur porte de visite	OUI	Bon état

 Observations :

**ARTICULATION DE PORTE / CAISSON**

	Gauche	Droite
Contrôle des fissures et axes articulation	Bon état	Bon état

Observations :

**LEVE-CONTENEURS**

Etat des sécurités (capteur, protection ripeurs, etc.)	Bon état
Etat des barrières si L.C automatique	Bon état
Etat de la barre anti-encastrement	Bon état
Etat des vérins et axes articulation	Bon état
Etat du mécanisme en général	Bon état

Observations :

**AUTO-COLLANTS DE SECURITE**

Autocollants Ok

Observations :



NOM et Signature du Contrôleur

NOM et Signature du Responsable \*

(\* ) A défaut, faire impérativement signer le  
Responsable d'Agence

Compte-rendu verbal fait ?

OUI  NON

Si oui, nom de la personne :

Si non, motif :

**MODALITES A PRENDRE EN COMPTE IMPERATIVEMENT POUR LA PARTIE DESIGNEE « CLIENT »**

En accord avec vos services, SEMAT vous proposera une date d'intervention pour réaliser les contrôles des matériels appartenant au contrat. Dans le cas où l'un des matériels ne serait pas présenté lors de notre intervention, un rendez-vous pourra être reprogrammé suivant les disponibilités des matériels et des techniciens SEMAT dans le cadre du contrat.

En aucun cas SEMAT ne pourra être tenue responsable d'un dépassement d'échéance, le Client restant maître de la bonne tenue réglementaire de ses matériels.

Pour donner suite à ces vérifications, un rapport de contrôle vous sera envoyé à raison d'un document par matériel.



La société SEMAT décline toute responsabilité en cas d'accident si les remarques de ce présent rapport n'étaient pas prises en compte. Il vous incombe d'effectuer à votre charge les travaux préconisés.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240415-DIC2024-103-A0  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024



V/Ref. :

N/Ref. : JML/CM – CVT-186

Date : 28 mars 2024

Communauté de Communes  
Saint-Flour Communauté  
Monsieur le Président  
Pôle de Saint-Flour  
Village d'Entreprises  
ZA Rozier Coren  
15100 SAINT-FLOUR

## Contrat de Visite Technique n° 186 Décision n° 2024 - 159

Entre la Société SEMAT - Service Client - et le client soussigné, il est convenu le présent contrat de visite technique selon les modalités suivantes :

### MATERIELS CONCERNES (à l'exclusion des châssis automobiles)

8 BOM et son / leurs basculeur (s) associé (s)

<u>TYPE</u>	<u>N° DE SERIE</u>
C223	180058 -
C214	11532 -
C335	141678 -
C213	143351 -
C223	144297 -
C225	47907 -
C334	160325 -
C335	160797 -

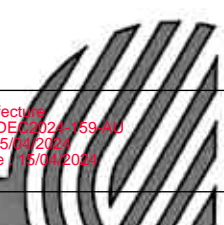
### TRAVAUX EFFECTUES PAR MATERIEL DANS LE CADRE DU CONTRAT

⇒ Vérification générale selon une fiche de contrôle conforme aux arrêtés des 5 mars et 4 juin 1993 soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R4323-23 du Code du Travail et avec remise au client d'une fiche de visite mentionnant :

- L'état du matériel,
- Les travaux exécutés,
- Les travaux souhaitables,
- Les travaux à effectuer impérativement en cas d'anomalie importante, nécessitant au besoin une réparation sur place ou dans un Centre Service-Client SEMAT,
- La liste des pièces fournies,
- La liste des pièces à fournir,
- Réglage éventuel des pressions,
- Mises au point nécessaires et exécutables dans le cadre du contrat (réglage mécaniques, serrages, ...),
- Sur demande, exécution d'un devis de réparation soumis à accord séparé.

⇒ Remise d'une copie de la fiche de contrôle qui mentionnera les travaux souhaitables et impératifs suivant 4 degrés d'importance.

⇒ Information du personnel utilisateur et/ou d'entretien.



Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240415-DE 024-159-00  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

**CLAUSE OBLIGATOIRE POUR LA PARTIE DESIGNEE « CLIENT »**

Afin de pouvoir réaliser les contrôles liés à la norme en vigueur (limitation 30 KM/H avec présence sur Marchepieds et interdiction de marche arrière), la présence d'une personne habilitée à conduire vos véhicules est obligatoire.

**DUREE NORMALE DE VISITE**

- Matériel de collecte ..... 2 heures par matériel

**PERIODICITE DES VISITES**

(Les arrêtés des 5 mars et 4 juin 1993 obligent à un contrôle trimestriel)

**NOMBRE DE VISITE COMMANDEE CHAQUE ANNEE : 4**

**PRIX DU SERVICE**

Etabli au 1<sup>er</sup> janvier pour toute l'année en cours et révisé à chaque début d'année suivante selon la formule de révision :

$$P_n = P_o \times \left[ 0,15 + 0,70 \times \frac{(ICHTrev-T_{sn})}{(ICHTrev-T_{so})} + 0,15 \times \frac{(FSD2n)}{(FSD2o)} \right]$$

- P<sub>n</sub> : est le prix du contrat au 1<sup>er</sup> janvier pour l'année considérée  
P<sub>o</sub> : est le prix de base du contrat pour l'année considérée  
ICHTrev-T<sub>sn</sub> : est le coût horaire du travail révisé tous salariés des industries mécaniques & Electrique du mois de septembre qui précède l'année de révision  
ICHTrev-T<sub>so</sub> : est le même indice du mois de septembre de l'année précédant la date de départ Du contrat  
Fsd2n : est l'indice des frais et services divers 2 du mois de septembre qui précède l'année De révision  
Fsd2o : est le même indice du mois de septembre de l'année précédant la date de départ Du contrat

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 1.128,32 € HT la visite**  
Prix pour 8 benne(s) à ordures ménagères et son / leurs basculeur (s) associé (s)  
Déplacement compris  
Facturation établie à l'issue de chaque visite

**Le véhicule devra être disponible à la date, heure et lieu d'intervention qui auront été fixés en accord avec vos services.**

**LIMITE DU SERVICE**

Le prix du service ne comprend pas :

- ⇒ La fourniture des pièces de rechange et des ingrédients (huile...)
- ⇒ Les heures excédant la durée normale de la visite, facturables en sus au taux de main d'œuvre en vigueur en nos usines au moment de l'intervention.

Le Service Client SEMAT ne peut en aucun cas être tenu responsable d'incident intervenant entre 2 visites, même après une visite récente.

**DUREE DU CONTRAT ET RECONDUCTION**

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse, sauf dénonciation formelle de part et d'autre par lettre recommandée avec préavis d'un mois, pour une durée maximale de 3 ans, au-delà desquels, une nouvelle proposition sera établie.

JEAN-MARC  
LHOMME

Signature numérique  
de JEAN-MARC  
LHOMME  
Date: 2024.03.28  
12:00:08 +01'00'

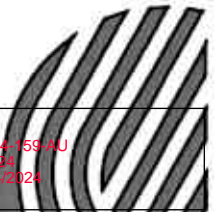
Fait en double exemplaire

A :  
Le  
Lu et approuvé



**NOTA :** Prix conformes aux dispositions de l'Arrêté 86-1309 du 29/12/1986 fixant les conditions d'application de l'ordonnance n° 86-1243 du 01/12/1986, relative à la liberté des prix et de la concurrence.

Un exemplaire est à retourner dûment rempli à la Direction du Service Client à La Rochelle





**FICHE DE CONTRÔLE TECHNIQUE N° CV-24.....**

Conforme aux arrêtés des 5 mars et 4 juin 1993 soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R4323-23 du Code du Travail.

Raison sociale : Code Client :  
 Date : N° de série :  
 Type de benne : N° de série :  
 Type de LC : Parc N° :  
 N° d'immatriculation :  
 N° de contrat :  
 Sortie Atelier : **OR n°**  
 Visite : 1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>   
 Client présent au cours de la visite :  Oui  Non  
 Si oui, nom de la personne :

**CABINE**

Etat du pupitre et inscription	Bon état	Relevé des compteurs	Cycles
Indication sur écran (essais et fonctionnement)	Bon état		
		Relevé des compteurs Cycles de compactage	34532
<b>Pupitre</b>		Relevé des compteurs Cycles de porte	4913
Pupitre – Message d'accueil à la mise sous tension et gyrophare en marche	Bon état	Relevé des compteurs Cycles de Lève-Conteneurs	38309
Pupitre – Message « Porte Ouverte »	Bon état		
Pupitre – Message « LC bas »	Bon état		
Pupitre – Message « Arrêt d'urgence »	Bon état		
Pupitre – Message « marchepied occupé »	Bon état		

**COMMANDE SUR PUPITRE (essais et fonctionnement)**

Interrupteur mise sous tension	Bon état	Bouton d'arrêt d'urgence	Bon état
<b>Fonctions :</b>			
Ouverture de porte	Bon état	Fermeture de porte jusqu'à la zone de sécurité	Bon état
Ejection	Bon état	Rétroflexe porte	Bon état
Recul éjecteur	Bon état	Contrôle régime accélération auto	Bon état

 Observations :

**PRESSION HYDRAULIQUE (Relevé)**

Pression hydraulique – Pompe hydraulique - Montage	Bon état	Pression hydraulique – Pression Générale 2 <sup>ème</sup> étage de pompe	0
Pression hydraulique – Pression générale 1 <sup>er</sup> étage de pompe	0	Pression hydraulique – Pression distributeur panneau	0

**CONTRÔLE DES COMMANDES SUR BOÎTIER PORTE (Essais de fonctionnement)**

	Gauche	Droite
Boîtier gauche état général étanchéité	Bon état	Bon état
Etat des protections	Bon état	Bon état
Arrêt d'urgence	Bon état	Bon état
Sonnette (bouton et contact)	Bon état	Bon état
Sonnette (fonctionnement en cabine)	Bon état	Bon état
Cycle de compactage	Bon état	Bon état
Arrêt (bouton et contact)	Bon état	Bon état
Cycle de dégagement	Bon état	Bon état
Montée LC (bouton et contact)	Bon état	Bon état
Descente LC (bouton et contact)	Bon état	Bon état

Sélection feux de travail	Bon état
Décomposition cycle montée et descente panneau	Bon état

 Observations :
 **SYSTEME DE COMPACTAGE (Essais de fonctionnement)**

Panneau supérieur (usure)	Bon état	Articulation côté tige (tête)	Bon état
Articulations panneau supérieur	Bon état	Vérin de compactage (rayure, fuite)	Bon état
Panneau intermédiaire (usure)	Bon état	Articulation côté fût (pied)	Bon état
Articulation panneau intermédiaire	Bon état	Articulation côté tige (tête)	Bon état
Etat pelle	Bon état	Bielle de stabilisation droite	Bon état
Articulation pelle	Bon état	Articulation fixe et mobile	Bon état
Vérin pelle (rayure, fuite)	Bon état	Bielle de stabilisation gauche	Bon état
Articulations côté fût (pied)	Bon état	Articulation fixe et mobile	Bon état

 Observations :
 

**PORTE**

Coffret électrique (fixation et étanchéité)	Bon état	Béquille de sécurité	Bon état
Vérin de levée de porte	Bon état		Bon état

**CHAUDRONNERIE/PORTE**

Aspect général (usure)	Bon état	Joue de trémie (usure)	Bon état
Montant (déformation)	Bon état	Vanne de vidange (étanchéité – fonctionnement)	Bon état
Tôle de trémie (usure)	Bon état	Joint de porte	Bon état

 Observations :
 **MARCHE PIED**

	Gauche	Droite
Déformation	Bon état	Bon état
Fonctionnement articulation	Bon état	Bon état
Fixation	Bon état	Bon état
Bande caoutchouc	Bon état	Bon état
Sécurité Marche Pied (contacteur)	Bon état	Bon état
Grille	Bon état	Bon état

 Observations :
 **POIGNEES DE MAINTIEN**

	Gauche	Droite
Déformation	Bon état	Bon état
Fixation	Bon état	Bon état
Etat du Revêtement	Bon état	Bon état

 Observations :



**CAISSON**

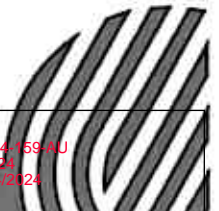
Aspect général (usure)	Bon état	Plancher (déformation – usure)	Bon état
Pavillon (déformation)	Bon état	Etat des glissières (déformation – usure)	Bon état
Fixation tuyauterie	Bon état	Ejecteur (usure des patins)	Bon état
Boîtier de verrouillage – propreté	Bon état	Vérin d'éjection (fuite)	Bon état
Réservoir hydraulique (fixation)	Bon état	Fixation au châssis avant	Bon état
Réservoir hydraulique (étanchéité)	Bon état	Fixation au châssis arrière	Bon état
Articulation de la porte	Bon état	Tôle d'entrée de caisson (usure)	Bon état
Crochets de verrouillage	Bon état	Propreté intérieure	Bon état

 Observations :
 **HYDRAULIQUE**

Remplissage du réservoir	Bon état	Distributeur annexe	Bon état
Voyant niveau d'huile (état)	Bon état	Bouchon reniflard	Bon état
Vanne d'isolement (fonctionnement)	Bon état	Filtre	Bon état
Etat général du circuit	Bon état	Flexibles (usure frottement)	Bon état
Fuites	Bon état	Alimentation rigides (usure frottement)	Bon état
Pompe de transmission	Bon état		

 Observations :
 **ELECTRICITE**

Etat des faisceaux	Bon état	Détecteur descente de porte	Bon état
Etat des goulottes	Bon état	Détecteur porte haute	Bon état

 Observations :
 

**ASPECT EXTERIEUR**

Peinture

Bon état

Observations :

**SIGNALISATION (Fonctionnement)**

	Gauche	Droite
Feux de recul	Bon état	Bon état
Feux stop	Bon état	Bon état
Antibrouillards	Bon état	Bon état
Clignotants	Bon état	Bon état
Veilleuses	Bon état	Bon état
Feux de Gabarit	Bon état	Bon état
Gyrophare et F.P. L	Bon état	Bon état

Observations :

**CAMERA**

Caméra

Bon état

Observations :

**NORME 1501-1**

	Essai réalisé ?	Si oui :
Blocage Marche Arrière	OUI	Bon état
Régulation à 30 km/h	OUI	
Fonctionnement barrières immatérielles	OUI	Bon état
Fonctionnement présence Ripeurs	OUI	Bon état
Capteur sur porte de visite	OUI	Bon état

Observations :

**ARTICULATION DE PORTE / CAISSON**

	Gauche	Droite
Contrôle des fissures et axes articulation	Bon état	Bon état

Observations :

**LEVE-CONTENEURS**

Etat des sécurités (capteur, protection ripeurs, etc.)	Bon état
Etat des barrières si L.C automatique	Bon état
Etat de la barre anti-encastrement	Bon état
Etat des vérins et axes articulation	Bon état
Etat du mécanisme en général	Bon état

Observations :

**AUTO-COLLANTS DE SECURITE**

Autocollants	Ok
--------------	----

Observations :





NOM et Signature du Contrôleur	NOM et Signature du Responsable *
--------------------------------	-----------------------------------

(\* ) A défaut, faire impérativement signer le  
Responsable d'Agence

Compte-rendu verbal fait ?

OUI  NON

Si oui, nom de la personne :

Si non, motif :

**MODALITES A PRENDRE EN COMPTE IMPERATIVEMENT POUR LA PARTIE DESIGNEE « CLIENT »**

En accord avec vos services, SEMAT vous proposera une date d'intervention pour réaliser les contrôles des matériels appartenant au contrat. Dans le cas où l'un des matériels ne serait pas présenté lors de notre intervention, un rendez-vous pourra être reprogrammé suivant les disponibilités des matériels et des techniciens SEMAT dans le cadre du contrat.

En aucun cas SEMAT ne pourra être tenue responsable d'un dépassement d'échéance, le Client restant maître de la bonne tenue réglementaire de ses matériels.

Pour donner suite à ces vérifications, un rapport de contrôle vous sera envoyé à raison d'un document par matériel.



La société SEMAT décline toute responsabilité en cas d'accident si les remarques de ce présent rapport n'étaient pas prises en compte. Il vous incombe d'effectuer à votre charge les travaux préconisés.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240415-D032004-150-AU  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 13/04/2024

